



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/915
S/1997/433
6 juin 1997
FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS, ARABE
ET FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Points 10, 11, 12, 19, 31, 33,
35, 39, 40, 45, 56, 58, 81, 82,
84, 85, 87, 96, 102, 109, 110
et 151 de l'ordre du jour
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR
L'ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION
RAPPORT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET
SES CONSÉQUENCES POUR LA PAIX
ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES
LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE :
PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT D'UNE
PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS
RÉALISÉS DANS LA STRUCTURATION
D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ,
DE DÉMOCRATIE ET DE DÉVELOPPEMENT
SUITE DONNÉE AU SOMMET MONDIAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE
QUESTION DE CHYPRE
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE
EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS
OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES POUR LES
RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS
LE PROCHE-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ
D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES
ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS
DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN
ET DES AUTRES ARABES DES
TERRITOIRES OCCUPÉS
QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE
CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES
DROIT DES PEUPLES À L'AUTODÉTERMINATION
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME
INTERNATIONAL

Lettre datée du 7 mai 1997, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des déclarations finales adoptées par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique à l'occasion de la session extraordinaire du Sommet islamique tenue à Islamabad, le 23 mars 1997 pour coïncider avec la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Pakistan :

- a) Déclaration d'Islamabad;
- b) Déclaration spéciale sur la cause de la Palestine et d'Al Qods Al Charif et le conflit arabo-israélien;
- c) Déclaration spéciale sur le Jammu-et-Cachemire;
- d) Déclaration sur la commémoration du cinquantenaire de l'indépendance du Pakistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 10, 11, 12, 19, 31, 33, 35, 39, 40, 45, 56, 58, 81, 82, 84, 85, 87, 96, 102, 109, 110 et 151 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ahmad KAMAL \